



Plan de protection – Montée à la Tour de la Cathédrale

1. Hygiène des mains

- Du gel désinfectant est mis à disposition des visiteurs

2. Paiements

- Le paiement par carte est encouragé.
- Si le visiteur paie en espèces, il utilisera la zone de dépôt sans contact mis à disposition.

3. Garder ses distances

- Comptoir d'accueil et caisse : (Aux Marchands Merciers)
 - Un plexiglas sépare le personnel d'accueil et le visiteur
 - Du désinfectant est mis à disposition du personnel et, séparément, des visiteurs
 - Une distance de 1.5m est maintenue entre les visiteurs et le port du masque est obligatoire à l'intérieur des Marchands Merciers.
- Lors de la montée à la tour :
 - La distance de 1.5m ne peut être garantie lors de la montée à la tour, lors de croisement notamment. Il est donc recommandé de se croiser « dos à dos ».
 - le port du masque est obligatoire dans la Cathédrale, dans la tour et sur la plateforme au sommet.

Lors de la montée à la tour, l'utilisation des mains courantes doit être évitée autant que possible



- Sur la plateforme de la tour :
 - Les visiteurs sont priés de maintenir une distance de 1.5m avec les autres personnes.
 - le port du masque est obligatoire dans la Cathédrale, dans la tour et sur la plateforme au sommet.
 - Un nombre maximum de 20 personnes est autorisé en même temps sur l'ensemble de la tour (montée et plateforme).

4. Prises de noms

- Afin de répondre aux exigences de traçabilité édictées par le Conseil Fédéral, chaque visiteur doit s'identifier via le Code QR à disposition lors de l'achat du billet d'entrée (Aux Marchands Merciers).
- Les données de contact ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins